

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
Service Etat-Civil/Elections

ARRETE DU MAIRE d'AGEN

Réf. : SV/SV
Elections des Conseils de Quartiers
Composition de la Commission de contrôle

du 30 septembre 2020

Le Maire d' Agen ;
VU la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
VU la délibération du 15 juin 2020 décidant le renouvellement au suffrage universel des 23 conseils de quartier et fixant au mois de décembre 2020 la période des élections en vue de désigner ces conseils de quartier ;
VU la délibération du 28 septembre 2020 approuvant le memento d'organisation de ces élections ;
VU l'alinéa 1 dudit memento, prévoyant la création d'une commission de contrôle instituée par arrêté du maire et définissant son rôle et sa composition ;

ARRETE

Article 1^{er} :

- Madame Nadine CEOTTO est désignée pour assurer la fonction de présidente de la commission de contrôle de l'élection des conseillers de quartier ;

- Madame Bernadette RICHARD, conseillère municipale
- Madame Laurence MAIOROFF, conseillère municipale déléguée
- Monsieur Jean-Pierre LAFFORE, conseiller municipal
- Monsieur Pierre DUPONT, conseiller municipal
- Madame Fatna KARAM, conseillère municipale

sont désignés en tant que membres de la commission de contrôle de l'élection des conseillers de quartier;

Ils sont suppléés en cas de besoin par :

- Monsieur Jean DUGAY, conseiller municipal délégué
- Madame Emmanuelle CUGURNO, conseillère municipale déléguée
- Monsieur Mickaël GESLOT, conseiller municipal
- Madame Marjorie DELCROS, conseillère municipale
- Madame Naïma LASMAK, conseiller municipal

- Mme Nathalie GARRIGUE, chef du service ETAT-CIVIL/ELECTIONS est désignée en tant que fonctionnaire ;

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des services de l'agglomération d'AGEN est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié conformément à la loi et déposé dans chacun des bureaux de vote le jour du scrutin.



Le Maire d' Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR

